Questions / réponses

Pourquoi une école de Santé publique Pasteur / Cnam ?
La**santé publique** est peu enseignée en France, et pourtant, omniprésente dans notre société. A l'image du **modèle anglo-saxon d'enseignement de la santé publique**, l'originalité de **l'Ecole Pasteur/Cnam** est d'offrir un **panorama complet d'enseignements** qui familiarisent les étudiants avec**l'histoire, les grands systèmes etles débats des politiques sanitaires et sociales, l'économie, la gestion, le droit et l'éthique de la santé, la sociologie des organisations, l'épidémiologie, la statistique, la bio-informatique, et la recherche clinique.**
L'intérêt de cette nouvelle école réside dans la **complémentarité**qui existe entre les **enseignements du Cnam** (biostatistique, économie de la santé, analyse des politiques de santé, risque non infectieux) et ceux de l'**Institut Pasteur** (épidémiologie, risque infectieux).
Le mastère spécialisé a pour objectif de se rapprocher des **masters de grandes universités anglo-saxonnes** : il couvre l'ensemble des disciplines de **santé publique** et met l'accent sur la **dimension pratique des enseignements**: **études de cas**, apprentissage de **logiciels d'analyse statistique**, **travaux dirigés**, etc. Le **rapport d'Alain-Jacques Valleron**, remis en 2006 à l'Académie des Sciences, rappelle que dans les universités aux États-Unis, on dénombre pas moins de 36 Graduate Schools of Public Health délivrant des PhD, et 57 Graduate Programs in Community Health ou Preventive Medicine délivrant des masters en dehors des écoles de santé publique. La taille de ces structures généralistes est plus importante qu'en France: le corps d'enseignants chercheurs de la Johns Hopkins School of Public Health de Baltimore compte à lui seul 1 133 personnes (dont 501 à temps plein), soit un effectif à peine inférieur à l'ensemble du potentiel français de recherche dans le même secteur.

Quelle différence existe-t-il entre un master et un mastère spécialisé ?

Le master correspond au nouveau grade créé par la **réforme dite LMD** (licence, master, doctorat). C'est avant tout un **diplôme universitaire de niveau bac+5**. Le **mastère spécialisé (MS)** est un « **label**» de qualité décerné par la **Conférence des grandes écoles** (CGE), qui vient compléter le diplôme délivré par le Cnam en application de la convention signée avec **l'Institut Pasteur**.
C'est une formation d'au moins **75 crédits ECTS**, comprenant des **enseignements théoriques**, une **formation pratique**, et **un projet personnel de recherche** lié à un **stage de 4 mois minimum** dans un laboratoire ou une entreprise, et suivi par la **soutenance d'une thèse professionnelle**.
Sa vocation première est d'apporter une**formation de haut niveau**à des**titulaires d'un bac+5, voire à des bac+4 ayant au moins trois années d'expérience professionnelle**.

Comment se déroule la formation ?

Il s'agit d'une **formation à temps plein**, avec un **tronc commun** d'octobre à janvier, une **spécialisation**de février à mai, et un **stage**se déroulant de juin à novembre avec **soutenance d'une thèse professionnelle** à l'issue du **stage**.
Pour les étudiants qui le souhaitent, **le mastère peut être réalisé sur deux ans**: le tronc commun la première année, la spécialisation et le stage la deuxième année.

Quel est le niveau de formation requis pour intégrer l'Ecole ?

Les diplômes requis pour postuler au **mastère spécialisé de l'Ecole Pasteur/Cnam** sont:

> **diplôme d'ingénieur** habilité par la **Commission des Titres d'Ingénieurs** ;
> diplôme d'une des **écoles de management** habilitées à délivrer le grade de Master ou d'une **Grande Ecole de type Sciences-Po**;
> **diplôme de 3èmes cycles habilités** par les autorités universitaires;

diplôme professionnel cohérent avec le niveau bac + 5 ou permettant la présentation de certains **grands concours nationaux (ENA, ENSP...)** tel que figurant dans la liste arrêtée par la **Conférence des Grandes Ecoles**;
diplôme d'une **école de statistiques** (**ENSAI, ISUP, INA** ou diplômes jugés équivalents);
les étudiants ayant validé un **2ème cycle d'études médicales**, **vétérinaires**, **pharmaceutiques** ou **odontologiques**, devront avoir plusieurs années d'expérience professionnelle (internat inclus).
diplôme étranger équivalent aux diplômes françaisexigés ci-dessus.

L'ensemble des dossierssera examiné par un comité pédagogique afin de procéder à la sélection des dossiers.

A qui s'adresse cette formation?

Les publics visés sont variés et, renvoyant aux **4 spécialités du mastère**, comprennent notamment :

Risque infectieux : médecins, pharmaciens, biologistes, vétérinaires, personnels des agences sanitaires, des ONG et/ou des organisations internationales, spécialistes du développement...
Risques, environnement et maladies chroniques : médecins, pharmaciens, biologistes, chimistes, personnels des agences sanitaires, personnels des industries agro-alimentaires et pharmaceutiques, agents des collectivités locales, ingénieurs sanitaires...
Biostatistique et bioinformatique: étudiants de grandes écoles d'ingénieur en fin de curus, économistes, géographes...
Conception et gestion des politiques de santé: administrateurs hospitaliers, économistes, sociologues, spécialistes du développement.

Où va se dérouler la formation ?
Les cours de l'Ecole Pasteur/Cnam seront dispensés sur trois sites :

Cnam(292 rue Saint-Martin , Paris III, métro Réaumur-Sébastopol ou Arts-et-Métiers),
Institut Pasteur (25-28 rue du Docteur Roux, Paris XV, métro Pasteur),

Quel est le prix de l'inscription ?
Les frais de scolarité s'élèvent à 6 500€ (prise en charge individuelle) ou 13 000€ (prise en charge par un organisme). Il est possible de faire financer votre mastère.

Peut-on faire un doctorat en santé publique après le mastère spécialisé?
Orienté vers une activité professionnelle, le mastère spécialisé peut également préparer aux **métiers de la recherche**. Les étudiants intéressés par la recherche en santé publique veilleront à choisir des modules d'enseignement, un sujet de stage, et une unité d'accueil en fonction.

Quelles sont les structures susceptibles de recruter des étudiants diplômés de l'Ecole Pasteur/Cnam?
Les formations dispensées par l'Ecole Pasteur/Cnam ont pour débouchés :

les agences sanitaires nationales et régionales;
les instituts de recherche liés aux sciences de l'Homme et du vivant;
les établissements de soins;
l'Etat : l'administration de la santé, de l'agriculture, de l'économie, de l'industrie, de l'aménagement du territoire, et de l'environnement;
les services déconcentrés de l'Etat;
les caisses d'assurance-maladie (médecins conseil, gestionnaires de risque);
le secteur parapublic;
les collectivités territoriales : ville, département, région;
l'industrie : agro-alimentaire, eau, élimination des déchets, mer, énergie, pharmacie, biomédecine, cosmétique;
les grands groupes de presse et de communication;
les sociétés d'assurance et les mutuelles;
les grands groupes hospitaliers;
les entreprises offrant des services aux collectivités tant du point de vue de la pratique que des études et de la recherche.

Comment contacter l'Ecole Pasteur/Cnam de santé publique ?

Consultez l'offre de formation du département**Chimie Vivant Santé** orienté vers les champs professionnels de la **chimie**, des **biotechnologies**, de l'**agroalimentaire**, de la **pharmacie**, de la **santé**, et de l'**analyse**, dans les secteurs de Recherche et Développement, Production et Maîtrise des Risques

Site web EPN Chimie Vivant Santé

https://ecole-pasteur.cnam.fr/questions-reponses-125971.kjsp?RH=ecolepastfaq